

L'An deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 9 décembre 2022.

Etai^{ent} présents : MM LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL (Arrivée à 18h38), LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAU^{TE}, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAU^{TE}, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAU^{TE}, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE (Arrivée à 18h33), PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RE^{VE}T Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE.

Représentation de : M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT.

Excusée : Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	22
Nombre de votants	41

Délibération n° 142/2022

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX À CAUX SEINE AGGLO

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX À CAUX SEINE AGGLO

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Campagne de Caux ;

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux a fait le choix de déverser les effluents urbains d'une partie de son territoire sur le système d'assainissement collectif de Caux Seine agglo ;

Considérant qu'une convention de déversement signée le 12 juillet 2017 prévoyait des rémunérations différenciées entre le délégataire assainissement pour la collecte et la collectivité pour le traitement et la part investissement ;

Considérant que pour donner suite à la prise d'effet du contrat de DSP « Secteur Ouest » au 1^{er} janvier 2018, les parts collecte, traitement et investissement doivent être versées au délégataire assainissement collectif avec un reversement à Caux Seine agglo de la part collectivité à posteriori par celui-ci ;

La présente convention est établie afin de permettre la régularisation des sommes dues pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, et de mettre à jour les dispositions contractuelles futures de déversement entre les deux Collectivités à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette convention est établie pour une durée de dix ans et pour un volume annuel maximum de 250 000 m³. Elle prévoit les tarifs suivants :

- Une régularisation des déversements d'eaux usées au titre de la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 pour un montant de 64 393 € TTC
- Une tarification des déversements d'eaux usées sur la base des tarifs unitaires suivants, maintenus par rapport à la précédente convention :
 - Part exploitation : 0,9103 € HT/m³ ;
 - Part collectivité : 0,0351 € HT/m³.

Il est donc proposé de valider la convention de déversement d'eaux usées de Campagne de Caux vers Caux Seine agglo permettant :

- La régularisation des déversements d'eaux usées effectués par Campagne de Caux vers Caux Seine agglo pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 ;
- La détermination des nouveaux tarifs de déversement d'eaux usées applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'APPROUVER** la proposition de convention de déversement des eaux usées de la Communauté de communes Campagne de Caux à Caux Seine Agglo,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de déversement des eaux usées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes aux budget 2023 Assainissement (Chapitre 6 - Article 611).

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE